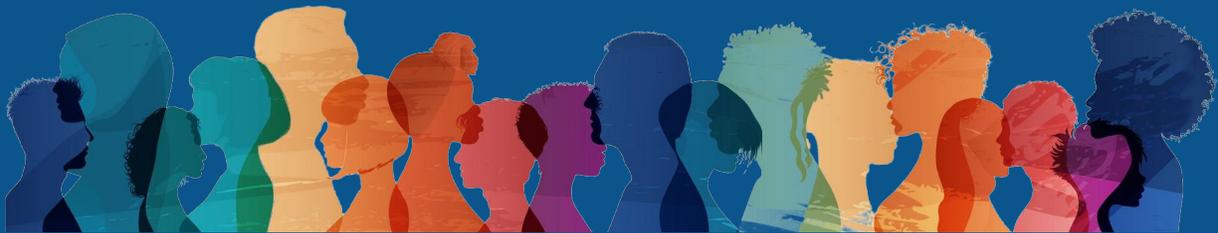


Mise à jour du Plan d'action de la Stratégie à l'intention des communautés racialisées d'Aide juridique Ontario



LEGAL AID ONTARIO

AIDE JURIDIQUE ONTARIO

Table des matières

Vue d'ensemble	1
Afin de réduire les obstacles pour la clientèle racialisée qui utilise ses services, AJO s'est engagée à :	2
Afin d'améliorer les services qu'elle fournit aux communautés racialisées, AJO s'engage à :	5
Pour lutter contre le racisme systémique dans le système de justice, AJO s'est engagée à :	9
Conclusion	11

Aide juridique Ontario

20, rue Dundas Ouest, bureau 730
Toronto (Ontario) M5G 2H1

Sans frais : 1 800 668-8258

Courriel : info@lao.on.ca

Site Web : www.legalaid.on.ca

Ce document est disponible en français.

This document is available in English.
Aide juridique Ontario reçoit un appui financier du gouvernement de l'Ontario, de la Fondation du droit de l'Ontario et du gouvernement du Canada.

Vue d'ensemble

La Stratégie à l'intention des communautés racialisées (SCR) d'Aide juridique Ontario (AJO) et son Plan d'action constituent un engagement complet envers l'élimination des obstacles systémiques auxquels les communautés racialisées sont confrontées dans le système de justice. La SCR traite d'enjeux cruciaux, y compris la racialisation croissante de la pauvreté, les taux accrus d'enfants racialisés placés dans des foyers, le racisme anti-Noirs dans le système de justice pénale et la surreprésentation des personnes racialisées en détention.

En 2024, AJO a progressé dans la réalisation de cet engagement au moyen de plusieurs initiatives majeures visant à améliorer l'accès à la justice, y compris l'élargissement des seuils d'admissibilité financière (SAF), la création d'un soutien spécialisé pour la mise en liberté sous caution et la réforme de la rémunération pour le travail d'aide juridique.

Parmi les développements clés liés à la stratégie :

- 1. Élargissement de l'admissibilité financière :** Un plan triennal prévoyant l'élargissement des SAF permettra à davantage d'Ontariennes et d'Ontariens à faible revenu d'obtenir des services d'aide juridique. Cet élargissement favorise la réalisation du but de la province de réduire les arriérés de dossiers criminels tout en assurant un accès plus équitable à la justice.
- 2. Soutien spécialisé pour la mise en liberté sous caution :** De nouveaux spécialistes de la mise en liberté sous caution sont chargés d'aider les personnes non représentées qui ont besoin d'une révision de leur mise en liberté sous caution, ce qui comble une lacune cruciale du système de justice.
- 3. Réforme des tarifs :** Des modifications exhaustives de la rémunération des avocates et avocats inscrits au tableau visent à assurer une représentation juridique durable et de qualité pour la clientèle.

Ces dernières années, l'ampleur croissante des discussions sur les inégalités systémiques en matière de justice, déclenchées par des affaires, des enquêtes publiques et des rapports très médiatisés, a souligné la nécessité urgente d'une réforme importante au Canada.

Malgré la persistance de problèmes considérables, AJO traite cette période de sensibilisation accrue comme une occasion d'approfondir son engagement envers le changement.

En poursuivant la mise en œuvre du Plan d'action de la SCR dans toutes ses divisions, AJO favorise des améliorations concrètes en matière d'accès à la justice. Chaque pas en avant renforce notre engagement envers un système de justice plus équitable pour les communautés racialisées de l'Ontario.

Afin de réduire les obstacles pour la clientèle racialisée qui utilise ses services, AJO s'est engagée à :

Développer un outil qui aidera AJO à faire en sorte que ses décisions ne pénalisent pas injustement les personnes racialisées

AJO a réussi la mise en œuvre d'un système complet d'analyse de l'équité qui intègre l'évaluation de l'impact sur l'équité autochtone et raciale dans tous les processus décisionnels. Cette évaluation détermine les effets possibles sur les peuples autochtones, les personnes racialisées ou handicapées et les autres personnes confrontées à des obstacles systémiques.

L'organisation a appliqué cet outil d'évaluation à toutes les initiatives majeures en 2024, y compris le projet pilote des spécialistes de la mise en liberté sous caution, la réforme des tarifs et l'élargissement des SAF pour les services des avocats de service et ceux prévus par les certificats en droit criminel.

Au niveau des districts, les avocats de service d'AJO déterminent les affaires où les personnes à qui l'on a refusé un certificat pourraient subir un traitement disproportionné fondé sur la race. Les directeurs généraux de district exercent ensuite leur pouvoir discrétionnaire d'accorder ou non des certificats dans les affaires appropriées, par exemple en cas d'allégation de profilage racial fait par la police.

Veiller à ce que les personnes racialisées soient représentées proportionnellement parmi la clientèle d'AJO

La collecte de renseignements sur la race de nos clients est importante. Elle aide AJO à cerner et à éliminer les obstacles auxquels certaines communautés peuvent être confrontées dans l'accès aux services. Elle aide aussi AJO à améliorer la prestation de ses services et à créer les genres de programmes dont certains groupes racialisés ont besoin.

Lorsqu'une personne demande un certificat d'aide juridique ou bénéficie des services d'un avocat ou d'une avocate de service en matière criminelle, AJO l'interroge sur sa race, sous la forme de la question fondée sur la race. Le personnel d'AJO recueille ces renseignements dans 85 % des cas.

Dans le cadre du processus de planification annuel, AJO effectue une analyse systématique et complète des données qu'elle recueille. Cette évaluation régulière permet de cerner les nouvelles tendances, d'évaluer l'efficacité des services et de prendre des décisions éclairées afin d'améliorer constamment les programmes et d'éliminer les obstacles possibles pour la clientèle.

AJO a offert à son personnel et aux cliniques juridiques communautaires plusieurs séances de formation sur l'importance et la façon de recueillir des données sur la race.

Au cours des quatre dernières années, AJO a élargi sa collecte de données fondées sur la race afin d'inclure les renseignements démographiques recueillis par les cliniques juridiques communautaires qu'elle finance.

AJO détermine les possibilités d'amélioration du service à la clientèle tout en examinant des façons de mieux aider le personnel à fournir les services. Cela comprend l'examen d'occasions stratégiques d'accroître encore l'efficacité de l'intégration des questions d'autoidentification, y compris celles sur l'identification du genre, dans tous les canaux d'accueil.

Pour contribuer à élargir l'accès à tous ses services, AJO a collaboré avec des organismes intéressés relativement à des options d'accueil pour la clientèle qui éprouve des problèmes liés aux modes traditionnels de prestation des services.

Découvrir pourquoi des clients n'utilisent pas leur certificat en protection de l'enfance et travailler à régler le problème

AJO a mis en œuvre plusieurs solutions liées à l'utilisation des certificats. L'organisation a amélioré son outil « Trouver une avocate ou un avocat » pour faciliter l'accès de la clientèle aux avocats inscrits au tableau, et a renforcé le Programme d'assistance pour attirer et encadrer de nouveaux avocats. Désormais, les avocats internes et les auxiliaires de l'aide juridique d'AJO aident proactivement les titulaires de certificat qui n'ont pas encore obtenu de représentation en offrant un soutien direct pour trouver la bonne avocate ou le bon avocat.

AJO continue à analyser les problèmes de disponibilité des avocats spécialisés en protection de l'enfance à l'échelle de la province. Cette évaluation provinciale guidera le choix de solutions ciblées visant à combler les lacunes régionales en matière de représentation.

Traduire l'information sur AJO dans plus de langues et la rendre accessible à tous

AJO a un service chargé de l'amélioration de l'accès multilingue à ses services et communications. Ce service gère également de manière centralisée le contrat de services d'interprétation et de traduction.

Faciliter l'accès de la clientèle aux interprètes

Les clients ont accès gratuitement à des services d'interprétation dans plus de 300 langues lorsqu'ils appellent AJO. Des services d'interprétation sont également offerts aux clients qui se présentent en personne et dans les cliniques juridiques. AJO travaille en étroite collaboration avec son personnel et avec les fournisseurs de services d'interprétation pour s'assurer que l'accès aux interprètes soit le plus transparent, le plus efficient et le plus efficace possible.

Le site Web d'AJO contient désormais un message en plusieurs langues sur la disponibilité des services d'interprétation gratuits pour les services d'aide juridique.

AJO s'efforce de simplifier la prestation des services d'interprétation et l'accès à ceux-ci.

Les services d'interprétation sont couverts par les certificats d'AJO. AJO a également

augmenté le taux qu'elle paie pour les services d'interprétation.

Aider la clientèle à déterminer plus facilement si les avocats peuvent fournir des services dans diverses langues

AJO continue à examiner des moyens d'améliorer son outil « [Trouver une avocate ou un avocat](#) ».

Au début de 2024, AJO a commencé à recueillir des renseignements sur la capacité des avocats inscrits au tableau à fournir des services d'aide juridique dans plusieurs langues. AJO s'emploie à rendre ces renseignements plus facilement accessibles pour la clientèle dans l'outil « Trouver une avocate ou un avocat ». AJO continue à déterminer des améliorations visant à produire des listes d'avocats plus précises en fonction des besoins particuliers des clients et des capacités et disponibilités des avocats locaux.

En juillet 2024, AJO a mis en œuvre des modifications des Règles des services d'aide juridique afin d'augmenter la rémunération versée aux avocats inscrits au tableau pour prévoir des heures supplémentaires lorsque les clients ont besoin de l'assistance d'un interprète.

Afin d'améliorer les services qu'elle fournit aux communautés racialisées, AJO s'engage à :

Prendre des mesures pour que la proportion de personnes racialisées travaillant à tous les niveaux d'AJO soit au moins égale à celle des personnes racialisées parmi la population ontarienne à faible revenu

En 2020, AJO a mené son premier sondage sur la diversité et la démographie afin d'en apprendre davantage sur la composition démographique de son personnel. Ce sondage, auquel 66 % du personnel a répondu, établit une référence qui permettra à AJO de mesurer ses progrès. En janvier 2025, AJO a lancé auprès de son personnel un autre sondage sur l'inclusion, la diversité, l'équité et la lutte contre le racisme.

AJO s'efforce de faire en sorte que son conseil d'administration et ceux des cliniques juridiques communautaires qu'elle finance reflètent la diversité des communautés qu'elle sert.

De plus, les offres d'emploi d'AJO comprennent désormais un paragraphe qui décrit ses valeurs et ses engagements à l'égard d'un milieu de travail diversifié. Les offres d'emploi décrivent explicitement le souhait d'AJO de recruter des personnes issues de groupes historiquement sous-représentés, notamment les personnes noires et racialisées. On demande aussi aux candidates et candidats de répondre à un sondage démographique avant de pouvoir soumettre leur curriculum vitae.

Aider les cliniques et les autres fournisseurs de services à mieux répondre aux besoins des personnes racialisées à faible revenu de l'Ontario

AJO a renforcé son appui aux cliniques juridiques communautaires au moyen de programmes de formation complets sur la collecte de données fondées sur la race et les pratiques de lutte contre les préjugés.

Le Programme des causes types a fourni une aide utile à des clients des cliniques dans des affaires qui ont établi des précédents relatifs à des questions fondamentales touchant les communautés racialisées.

AJO a établi des partenariats efficaces avec des fournisseurs de services de l'Ontario et a ouvert ainsi des canaux permettant de communiquer clairement sur l'élimination des obstacles systémiques.

Traduire dans diverses langues l'information sur les services que les avocates et avocats d'AJO peuvent fournir à la clientèle

AJO a traduit plusieurs publications clés en diverses langues, faisant en sorte que la clientèle comprenne ses droits et les services offerts. Un service est chargé de superviser la traduction des documents d'information.

Prendre des mesures pour qu'AJO reçoive régulièrement des commentaires favorables de la clientèle, notamment sur la facilité de trouver un avocat ou une avocate et la qualité des services

AJO a récemment modifié le sondage destiné à la clientèle pour permettre aux répondants de fournir leurs données démographiques. AJO s'efforce d'augmenter le taux de réponse des personnes appartenant à des communautés historiquement marginalisées, notamment les membres des communautés noires et racialisées.

AJO actualise constamment sa liste d'avocats acceptant du travail d'aide juridique, qui tient compte de l'emplacement et du domaine du droit. En outre, l'équipe d'AJO chargée de la gestion du tableau se réunit régulièrement pour examiner la qualité des services fournis par les membres inscrits au tableau afin que la clientèle reçoive des services de haute qualité.

Réviser les processus d'AJO relatifs notamment aux entretiens d'embauche, aux évaluations de rendement et aux formulaires de candidature des avocats pour qu'ils comprennent des questions sur la justice raciale

AJO a une stratégie en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) ainsi qu'une équipe d'équité, de diversité, d'inclusion et d'appartenance (EDIA) qui assurent la réalisation des objectifs de la SCR.

AJO s'efforce de diversifier ses pratiques d'embauche, notamment en diversifiant les lieux d'affichage des offres d'emploi et les bassins de candidats ciblés.

Le service des ressources humaines d'AJO, en collaboration avec les autres services concernés, examine les offres d'emploi et les descriptions de poste afin de cerner les obstacles et les lacunes nuisant aux personnes autochtones, noires et racialisées. AJO s'efforce également de traiter la valeur de l'expérience vécue, la capacité de parler d'autres langues ainsi que l'engagement envers la justice sociale, la diversité et l'équité comme des atouts dans le processus d'embauche.

Fournir régulièrement aux avocates et avocats de l'aide juridique une formation sur la justice raciale

AJO offre régulièrement une formation sur la justice raciale. Les sujets abordés comprennent :

1. les microagressions;
2. les préjugés inconscients;
3. le racisme anti-Noirs et le maintien de l'ordre;
4. la lutte contre le racisme anti-Noirs;
5. le racisme anti-Asiatiques;
6. le profilage racial;
7. l'expérience trans racialisée et le système judiciaire;
8. les disparités raciales dans le système de justice pénale;
9. la race et la mise en liberté sous caution (journée de formation interactive du personnel en droit criminel de Toronto – avril 2024).

LAO LAW héberge une page sur la SCR qui offre de la jurisprudence, des ressources juridiques et d'autres renseignements pour aider les avocates et avocats de l'aide juridique (inscrits au tableau ou internes) à représenter la clientèle racialisée.

En 2024, une formation sur la justice raciale a été fournie à des avocates et avocats en droit criminel, en droit de la famille et en droit de l'immigration. Cette formation faisait partie du programme de formation professionnelle continue (FPC) offert pendant le repas du midi, de la conférence sur le droit criminel du district de Toronto, de la conférence de FPC du district de l'Ouest et de la formation EDIA. Elle portait sur les sujets suivants :

Sujets	Évènement
Race et mise en liberté sous caution	Conférence sur le droit criminel – Toronto

Sujets	Évènement
Droit relatif à la protection de l'enfance – <i>Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille</i>	Conférence de FPC – district de l'Ouest
Mois du patrimoine sikh	Webinaire EDIA
Mois du patrimoine asiatique	Webinaire EDIA
Juneteenth : Familles noires et bien-être de l'enfance – que savons-nous?	EDIA et groupe local du Centre-Ouest sur la stratégie à l'intention des communautés racialisées
Webinaire sur le Jour de l'émancipation : Impact du processus d'immigration sur la diaspora africaine	Groupe local du Centre-Ouest sur la stratégie à l'intention des communautés racialisées
Mois de l'histoire des Noirs 2024 : Centre de santé communautaire TAIBU – Soutenir les clients noirs avec la santé mentale et le bien-être	EDIA et groupe local du Centre-Ouest sur la stratégie à l'intention des communautés racialisées

Pour lutter contre le racisme systémique dans le système de justice, AJO s'est engagée à :

Prendre des mesures afin qu'AJO récompense uniquement les avocates et avocats qui obtiennent des résultats positifs pour la clientèle

En 2023, AJO a commencé à recueillir des renseignements sur les résultats des affaires de mise en liberté sous caution et de droit criminel auprès des avocats inscrits au tableau afin de pouvoir mieux déterminer comment réagir aux conclusions positives et négatives.

Fournir régulièrement aux avocates et avocats de la formation et de l'information sur la manière de lutter contre le racisme dans le système judiciaire

AJO a mis au point une formation, des ressources et un soutien à la gestion pour aider les avocats de service en droit criminel à préparer et à présenter des observations fondées sur la race à l'étape de la mise en liberté sous caution.

Les évaluations de l'impact de la race et de la culture (ÉIRC) fournissent aux juges chargés de déterminer la peine des renseignements sur l'effet du racisme systémique dans la communauté et la vie de la personne délinquante. Dans plusieurs affaires, on a fait en sorte que la justice soit mieux servie en mettant l'accent sur la réadaptation de la personne délinquante au moyen d'une peine avec sursis ordonnée par le tribunal ou d'une réduction de la durée de l'incarcération.

Depuis 2021, AJO administre les fonds que les gouvernements du Canada et de l'Ontario versent pour la réalisation d'ÉIRC ciblant des personnes noires et racialisées accusées d'actes criminels. De janvier à décembre 2024, AJO a autorisé 139 ÉIRC.

Vérifier si les avocates et avocats présentent des arguments concernant la race (par exemple, arguments liés au profilage racial et à la Charte), le cas échéant

AJO a accompli des progrès considérables dans le soutien aux arguments concernant la race. Depuis 2020-2021, l'organisation a autorisé plus de 350 ÉIRC relatives à des personnes noires et racialisées accusées, contribuant ainsi à accroître l'équité des résultats en matière de détermination de la peine. Ces évaluations ont permis d'orienter des décisions judiciaires vers des peines axées sur la réhabilitation et des périodes d'incarcération plus courtes.

Les avocates et avocats d'AJO présentent régulièrement des arguments fondés sur la jurisprudence pertinente et l'article 493 du Code criminel. Les deux nouveaux postes de spécialiste de la mise en liberté sous caution de l'organisation font partie d'un projet pilote visant à traiter la conduite des policiers, notamment en ce qui concerne les pratiques d'arrestation et de détention, y compris relativement à la clientèle racialisée. Le ou la spécialiste conteste avec succès des ordonnances de détention en relevant les erreurs de droit, notamment l'omission de tenir compte de l'article 493 et de la jurisprudence connexe.

Soutenir les projets de développement communautaire qui concernent des questions ayant un impact sur les communautés racialisées

En 2017, AJO a établi la nécessité de fournir à la communauté noire des services pour lutter contre le racisme anti-Noirs dans les écoles et a accordé des subventions de 100 000 \$ chacune à deux organismes communautaires, dont le Centre de santé communautaire TAIBU, un réseau local d'intégration des services de santé situé à Malvern qui sert la communauté noire, afin qu'ils fournissent des services aux étudiants noirs confrontés à des suspensions ou à des audiences d'expulsion.

AJO continue de financer le Centre de santé communautaire TAIBU.

Veiller à ce qu'il n'y ait pas de différences entre les résultats juridiques de la clientèle racialisée et ceux de la clientèle blanche d'AJO

AJO a reçu des fonds dans le cadre de ce programme et les a utilisés pour produire des guides sur le racisme anti-Noirs.

AJO a mis à jour son portail des avocats, Aide juridique en ligne, pour permettre la collecte des résultats des dossiers. AJO a également rendu obligatoire la saisie des renseignements sur les résultats pour les avocates et avocats inscrits au tableau.

Au Centre correctionnel du Centre-Est, AJO a ajouté un avocat de service en établissement pour aider les clients racialisés en détention.

Conclusion

En poursuivant la mise en œuvre de sa SCR, AJO a accompli des progrès mesurables dans l'élimination des obstacles systémiques du système de justice de l'Ontario. Elle a établi un cadre robuste d'amélioration systémique en élargissant stratégiquement l'accessibilité financière, en améliorant les services linguistiques et en offrant une formation complète sur la justice raciale.

À l'avenir, AJO continuera à :

- perfectionner les méthodologies de collecte de données;
- développer les partenariats communautaires existants;
- élaborer des approches visant à éliminer les inégalités systémiques;
- s'efforcer rigoureusement d'améliorer l'accessibilité du système de justice.

Les fondements établis en 2024 permettront à AJO de continuer à accomplir des progrès substantiels dans la création d'un système de justice plus équitable qui servira efficacement les communautés diversifiées de l'Ontario.



LEGAL AID ONTARIO

AIDE JURIDIQUE ONTARIO

Aide juridique Ontario

20, rue Dundas Ouest, bureau 730
Toronto (Ontario) M5G 2H1
1-800-668-8258
media@lao.on.ca
www.legalaid.on.ca